

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bléd, vin, ou bois? *ils consistent en Argent*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *point*

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales? *la Commune paye 20 francs par ans*

e. Biens d'église? *point*

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *point*

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques? *Autre les 20 francs cy dessus, il retire 20 bauche qui sont l'intérêt d'un capital de quarante francs que la vénérable classe a bien Remarques. donner et remettre à la Commune l'an 1793*

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

38

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

Seconde Ecole de la No. 20. Commune de Chexbres.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *à Chexbres.*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *C'est un grand Village.*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *C'est une Commune.*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse de St Saphorin, Agence de Chexbres.*

d. District de *La Vau.*

e. Canton *du Léman.*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *mon Ecole est fréquentée par 43 Ecoliers.*

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? *J'apprends à connaître les lettres, à épeler et à lire.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *Je la tiens dès le 11. 9bre au milieu de mars.*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *point de livres élémentaires.*

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés? *Le Pasteur Inspecteur l'école.*

9°. Durée de l'école chaque jour? *deux heures et demi.*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? *Ils ont tous la même leçon.*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *Le Pasteur avec les préposés de la Commune.*

b. D'où est-il? *Natif de Chexbres.*

c. Son nom *Jean Pierre Rattaly.*

(3)

d. Son âge. *17 ans.*

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *Celibataire.*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *deux ans et demi.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *En sortant de la grande école il a été fait second Argent.*

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? *La bouveur.*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *43.*

a. En hiver, } soit garçons ou filles. *Cela varie tous les jours.*

b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *On ne paie rien.*

15°. Bâtiment de l'école. *il n'y en a point.*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? *Il jouait la chambre dans sa maison.*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

39

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? Elle consiste à 40 francs.

A. En argent, bled, vin, ou bois? *provenant d'un legs pie que fit la Citoyenne et Marguerite Fischer, veuve de Louis May de Berné avait faite pour établir une seconde Régence au Village de Chexbres de la somme de 1000 francs.*
 B. De quelle source dérive-t-elle? *Chexbres le 3. Mars 1799*
 me de *Jean Pierre Rattaly second Régent à Chexbres.*

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Double remis, l'Ordre Supérieur au C. Régent Corduy, le 6. Mars 1799

40

(I)

Bulletin Nat.

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Riez*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Un Village près Cully 10 minutes de distance*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Une petite Commune faisant partie de la Grande Commune de Villette*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse de Villette soit Cully Agence de Riez*

d. District *De Cully, soit de Lavaux*

e. Canton *Du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Il y en a 8 dont la plus éloignée est de demi heure, et la plus près de 7 minutes*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Il n'y en a point*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?